



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL DE LOIRE

ARRETE PREFECTORAL REGIONAL  
en date du 16 novembre 2015  
enregistré le 16 novembre 2015  
sous le numéro 15.185

## Arrêté

### **Portant sur les cartes de surfaces inondables et des risques d'inondation du territoire à risque d'inondation important du secteur de Noirmoutier - Saint-Jean-de-Monts**

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

PRÉFET DU LOIRET

PRÉFET COORDONNATEUR

DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-6, et R.566-6 à R.566-9 relatifs à l'élaboration des cartes de surfaces inondables et des risques des territoires à risque important d'inondation, et l'article R.213-16 relatif au délégué de bassin ;

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin n° 12-255 du 26 novembre 2012 établissant la liste des territoires à risque important pour le bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'avis favorable de la commission administrative de bassin du 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

Vu l'avis favorable du comité de bassin Loire-Bretagne du 8 octobre 2015 ;

Vu l'avis de M. le préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

Vu l'avis de M. le préfet de la Vendée

Sur la proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, délégué de bassin Loire-Bretagne,

## ARRÊTE

### Article 1

Les cartes de surfaces inondables et des risques d'inondation des territoires à risque d'inondation important des secteurs de Noirmoutier - Saint-Jean-de-Monts sont arrêtées.

### Article 2

Les documents sont consultables au siège de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire : 5 avenue de Buffon, 45064 Orléans Cedex 1, et sur le site internet: [www.centre.developpement-durable.gouv.fr](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr)

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre-Val de Loire.

### Article 4

Les préfets de région et de département du bassin Loire-Bretagne, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, délégué de bassin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Orléans, le .....16 NOV. 2015

Le préfet de la région Centre-Val de Loire  
Préfet du Loiret  
Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne



Michel JAU